

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.050

*L'An Deux Mille, le 2 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

25 AVRIL 2000

**DATE D'AFFICHAGE**

25 AVRIL 2000

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : M. HUGENDBLER représenté par M. MOST, Maire

Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT

M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY

M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS

M. SIMONNET représenté par M. CAMPAGNE

**ABSENTS - EXCUSES** : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD-DUCHERON, Mme PELTIER, M. POTENNEC

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 24

Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Construction d'un gymnase au lycée Samuel de Champlain - Consultation de Maîtrise d'Oeuvre

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN doit procéder au choix d'un Maître d'Oeuvre pour la construction du gymnase du lycée Samuel de Champlain.

Compte tenu du coût prévisionnel des travaux de construction proprement dits, un avis d'appel à candidature doit être lancé dans le cadre d'une procédure simplifiée limitée.

La Commission chargée de formuler un avis sur les candidats sera composée comme suit:

- Président : le Maire ou son Représentant
- Membres : les membres de la Commission d'appel d'offres élus par le Conseil Municipal du 4 Juillet 1995
- Maîtres d'oeuvres et Personnalités compétentes : 1/3 de l'ensemble des membres de la Commission. Ces derniers seront désignés ultérieurement par arrêté du Maire

Il appartiendra ensuite au Maire, ou à son représentant, d'engager les négociations en vue de la passation d'un marché négocié de Maîtrise d'Oeuvre pour une mission complète dans le cadre de la loi MOP.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la délibération en date du 16 Novembre 1999 ainsi que la délibération en date du 30 Mars 2000,
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation de Maîtrise d'Oeuvre pour la construction d'un gymnase au lycée Champlain,
- de constituer la Commission chargée d'examiner les dossiers de candidatures des Maîtres d'Oeuvre, comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt du permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'imputer la dépense correspondante à l'Article 2313 Fonction 411 du Budget de l'exercice 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 mai 2000  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**